L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MERCREDI MATIN, 13 JANVIER.

Un discours de M. Rouher

L'Assemblée a ordonné une enquête sur l'élection de M. de Bourgoing dans la Nièvre. Voici le discours prononcé à cette occasion par M. Rouher :

M. Rouher.—La parole de M. Ricard a déchiré tous les voiles qui entouraient cette affaire. Il faut être sincère jusqu'au bout. Il ne s'agit plus de l'élection de la Nièvre, il s'agit de provoquer une enquête qui soit la contre-partie de l'œuvre de l'autorité judiciaire. (Bruit à gauche.)

J'aborderai ce débat nettement. En ce qui concerne M. de Bourgoing, je dirai qu'il est puéril de rester huit mois sans prononcer sur la validité de l'élection, qu'il est puéril de faire ici un compte de voix, et de chercher dans une profession de foi ou dans des lettres une preuve imaginaire qu'une atteinte avait été portée à l'indépendance des élections.

Il est vrai que les amis de M. de Bourgoing ont coopéré aux frais de l'élection; les amis de M. Maillé, de M. Valazé et de bien d'autres n'en ont-ils pas fait autant pour leurs candidats? Hors de là qu'y a-t-il contre l'élection? rien. Et pour vous prouver l'exactitude de mon affirmation, faites une enquête, et si vous voulez obtenir la vérité complète, portez l'enquête sur les comités radicaux. (Exclamations à gauche.—Rires à droite.)

Mais revenons à ce qui s'est passé le 9 juin.—Un journal publie, un jour, le fac-simile d'une circulaire qui est soumise à M. le garde-des-sceaux, lequel immédiatement prescrit une instruction — en temps ordinaire, l'œuvre était accomplie, mais cela ne suffit pas à M. Girerd.

Il vient lire à la tribune la circulaire publiée par ce journal, et donne sur sa rédaction, sur sa contexture, tous les détails possibles; il affirme que l'exactitude en est incontestable. M. le garde des sceaux annonce alors qu'une instruction est commencée, et enfin je me présente à cette tribune, je blâme énergiquement cette circulaire, et je vous demande si elle est apocryphe ou exacte; j'affirme en outre que je ne connais pas de comité d'appel au peuple présentant les caractères délictueux incriminés par M. Girerd. Je demande moi-même l'enquête.

Eh bien, cette enquête, je la demande encore. Vous avez prétendu que cette pièce émanait d'un comité permanent de l'Appel au peuple; je le répète, je n'en connais aucun. (Exclamations à gauche.) Maintenant, qu'est-il advenu de la pièce lue à la tribune par M. Girerd? Il a été reconnu que c'était un pièce fausse, un faux matériel; d'après l'enquête faite dans la Nièvre, personne n'a pu en trouver la moindre trace dans l'élection.

Or vous avez affirmé qu'elle était l'œuvre d'un comité, et les investigations de la justice établissent qu'elle est l'œuvre d'un journal; la justice doit compléter son œuvre et rechercher le faussaire.

Quand on est venu à cette tribune dénoncer cette circulaire comme émanant d'un comité central illicite, la première chose à faire était, ce me semble, d'en prouver l'authenticité. Quel était le devoir de la justice devant cette dénonciation?

C'était de rechercher si elle avait affaire à une simple association intérieure composée de moins de vingt personnes et s'occupant, sans avoir à en rendre compte à personne, soit de politique, soit de littérature... (Bruits et rires à gauche), ou si, au contraire, elle se trouvait en présence d'un comité central rayonnant sur toute la France, composé de plus de vingt personnes et ayant par cela même un caractère délictueux.

Eh bien! la justice a fait une enquête qui a prouvé que le comité de Paris, dont je fais partie, n'avait aucune ramification en France, et qu'il n'existait pas de comité central bonapartiste. (Bruit à gauche.)

Vous n'êtes pas là pour être convaincus, je le sais. Vous êtes là pour attaquer un parti qui vous porte ombrage. (Nouvelles interruptions à gauche.)

Vous avez parlé de la loi de déchéance! Nous ne l'attaquons pas. Mais vous n'avez pas la prétention, sans doute, d'avoir prononcé la déchéance de la nation. Si la nation veut revenir à l'Empire, elle en est souveraine.

Quel que soit le pouvoir qu'elle établisse, monarchie, empire ou république, ceux qui l'attaqueront seront des factieux. Nous n'avons pas, quant à nous, la prétention d'arriver par des voies souterraines et conspiratrices. (Interruption à gauche.)

Vous m'attaquez avec la plus grande acrimonie, et vous n'avez pas même la pudeur du silence quand je viens vous répondre. (Exclamations à gauche.)

Non, nos espérances, quelque vaines que vous les supposiez, nous ne voulons pas les réaliser, ni conspiration, ni moyens occultes; nous voulons marcher sur la grande route du suffrage universel. S'il vous donne, nous vous subirons.

Si, au contraire, par la forme électorale, ou par la forme plus solennelle du plébiscite, il nous donne la forme de gouvernement que nous souhaitons, nous en userons avec fermeté et modération. (Exclamations à gauche.)

Je reviens au sujet de la discussion.

Je proteste contre ce qu'il y a, ou a pas. Qu'est-ce qui survit? "Un comité central de l'Appel au peuple"—J'en ne l'existence.

Au moment où j'aborde ce sujet, il est de mon devoir de vous dire que malgré vous, inconsciemment, par une porte dérobée, vous entrez dans le sanctuaire de la justice, et votre enquête parlementaire sera la mise en échec de la magistrature française. Elle s'en souviendra. (Bruit à gauche.)

Jamais, je le répète, il n'a existé à Paris de comité central de l'Appel au peuple, rayonnant sur toute la France. La commission dont je fais partie n'était qu'une commission intérieure, sans manifestation publique, une commission de contrôle pour l'emploi des fonds mis à ma disposition dans l'intérêt de notre parti.

Hors de là, il n'y a rien. Tout ce qui a été allégué à cet égard est faux. Néanmoins, j'accepte l'enquête. Vous voulez défiler devant vous les hommes qui ont fait partie de cette commission; la France les connaîtra. Elle n'a peut-être pas oublié leurs noms.... (Nouveau bruit à gauche.)

La confusion qu'on veut faire entre cette commission et un prétendu comité central est absolue. La justice l'a reconnu; l'enquête parlementaire le prouvera de nouveau. (Mouvement.)

M. le Président.—Je consulte l'Assemblée sur les conclusions du 5e bureau.

M. Haentjens.—Nous vous prions de mettre aux voix deux choses: d'abord la validation de l'élection, et ensuite l'enquête parlementaire.

M. le président.—Il y a là une question de priorité que je me posais à moi-même. J'ai fait rechercher les précédents. J'en ai trouvé un, qui établit que l'annulation d'une élection peut toujours être demandée avant l'enquête. Il doit en être de même de la validation. C'est toujours un amendement aux conclusions du bureau. (Interruptions.)

M. Rouher.—On me fait observer que voter distinctement sur la validité de l'élection rendrait ensuite difficile le vote de l'enquête parlementaire. Afin qu'il n'y ait aucune équivoque, je déclare que nous acceptons purement et simplement l'enquête parlementaire. (Très bien! très bien!)

Les conclusions du bureau, mises aux voix, sont adoptées.

—Voici le texte de l'arrêté qui suspend le *Pays* pour quinze jours :

Le général, gouverneur de Paris, commandant de la 2e division militaire;

Sur l'avis du conseil des ministres;

Attendu que le journal le *Pays*, dans son numéro du 22 décembre courant, déverse l'outrage sur des membres de l'Assemblée nationale;

Que dans le même article, il dénature le caractère de la mission confiée par l'Assemblée nationale à M. le maréchal Mac-Mahon président de la République;

En vertu des pouvoirs que lui confère la loi du 9 août 1849 sur l'état de siége,

Arrête :

Art. 1er. La publication du journal le *Pays* est suspendue pendant quinze jours, du 23 décembre 1874 au 6 janvier 1875 inclusivement.

Art. 2. M. le préfet de police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 22 décembre 1874.

Le général, gouverneur de Paris, commandant la 2e division militaire,

DE LADMIRAULT.

—On lit dans le *Gaulois* :

"Grande agitation, avant hier soir mercredi, dans le faubourg St-Honoré.

"Des agents de police gardaient les issues de la rue de l'Elysée, du côté du faubourg et du côté des Champs-Elysées.

"Le bruit circulait que la préfecture de police, prévenue de l'arrivée de l'ex-prince impérial à Paris et de sa descente chez M. Rouher, prenait ses précautions pour ne pas laisser s'échapper un personnage de cette importance. Toutes les voitures, toutes les personnes s'engageant dans la rue étaient observées et suivies à leur sortie.

"Quelques hauts personnages, qu'il est inutile de nommer, ont été l'objet des préoccupations des agents de la préfecture.

"A un instant donné, une voiture portant une malle a mis en émoi toute la troupe des surveillants de la rue. Informations prises, la voiture venait de Saint-Mandé et ne contenait que le baron C....

"Enfin, après quelques heures de faction, les gardiens de la paix furent invités à s'en aller.... On venait de recevoir, quai des Orfèvres, une dépêche de Londres annonçant que l'ex-prince impérial était à Woolwich et n'avait pas le moins du monde manifesté l'intention de quitter l'Angleterre, surtout pour venir en France."

Tarbes, 16 décembre.

Notre fonderie de canons intrigue fort les étrangers. Les espions pullulent parmi nous. Domestiques, guides, garçons de ferme, colporteurs, ouvriers, villégiateurs, pèlerins, les émissaires de nos ennemis revêtent toutes les formes, emploient tous les langages pour surprendre nos secrets. Le personnel de l'usine est sur le qui-vive, et les officiers sous les ordres de MM. de Reyffe et de Pothier ont été invités à n'avoir que des domestiques pris parmi les soldats et à ne laisser chez eux ni plans, ni dessins, ni lavis capables de fournir la moindre indication aux espions qui les trouveraient. Nous nous surveillons, d'ailleurs, afin de ne laisser échapper aucune parole imprudente susceptible de trouver son écho à l'étranger.

Les deux Législatures.

Nous donnons ci-dessous le tableau comparé des deux listes de la législature, l'une d'après les retours réels de l'élection, l'autre d'après le travail frauduleux de manipulation du Bureau des retours. La première liste comprend 10 sénateurs démocrates et 8 républicains, 70 représentants démocrates et 38 républicains (non compris les deux de Carroll). La seconde liste comprend 10 sénateurs républicains et 8 démocrates, 53 représentants démocrates et 53 républicains. Le Bureau a référé à la législature quatre paroisses douteuses. Il y a en tout 111 siéges. Cinquante-six membres sont nécessaires pour faire un quorum.

SÉNATEURS D'ÉTAT.

1er District.		
J. H. Grover, D	7772	7778
W. J. Kelly, D	7720	7720
H. D. Ogden, D	7741	7744
J. L. Langlois, R	3641	3644
C. F. Clarke, R	3 59	3666
C. F. Ladd, R	3590	3589
2ème District.		
E. D. White, D	5360	5240
J. Lanabee, R	2799	2799
3ème District.		
Will Steven, D	5494	5454
Thomas Carey, R	3580	3589
4ème District.		
J. B. Eustis, D	4725	4725
D. J. Hutchinson, R	1330	1330
4ème District.		
A. Dumont, R	1995	1995
J. B. Wilkinson, D	1327	1327
H. Mahoney, R	931	931
6ème District.		
R. H. Chadbourn, R	6115	6115
B. M. Turnbull, D	802	802
J. L. Montieu	30.4	30.4
7ème District.		
Pierre Landry, R	3367	3367
Geo. H. Bovee, R	1627	1627
8ème District.		
F. S. Goode, D	5677	4386
Oscar Crozier, R	4875	4441
10ème District.		
Wm. A. Robertson, D	3735	3771
John J. Gardner	2894	2655
Geo. H. Wells	899	892
W. H. Kirkman	790	792
11ème District.		
John R. Breaux, R	3491	3491
John Gair	2839	2839
F. V. D. Haggerman	591	552
13ème District.		
J. H. Burch, R	2436	2436
R. F. Young	1604	1408
14ème District.		
T. J. Allain, R	4123	3949
E. T. King	3349	2941
T. Maisset	658	657
15ème District.		
David Young, R	3074	3346
A. B. Irvin	1473	1 97
16ème District.		
J. A. Gla, R	3458	3386
J. H. Brigham	1288	1479
George C. Benham, R	3.8	2216
20ème District.		
A. B. George, D	4407	3230
J. D. Harper	2501	2501
22ème District.		
J. R. Elam, D	3619	2173
H. M. Twitchell	2531	2273

REPRÉSENTANTS.

Etats réellement.	Bureau des retours.
Orléans.	
A. A. Maginnis, D	A. A. Maginnis, D
Edw. Booth, D	Edw. Booth, D
O. L. Hall, D	O. L. Hall, D
W. J. Hammond, D	W. J. Hammond, D
C. H. Schenck, D	C. H. Schenck, D
W. B. Koontz, D	K. W. Koontz, D
J. A. Gilmore, D	J. A. Gilmore, D
Chas Byrne, D	Chas Byrne, D
Clem L. Walker, D	Clem L. Walker, D
J. L. D. Aldige, D	J. L. D. Aldige, D
M. Sunlski, D	M. Sunlski, D
Chas. Roman, D	Chas. Roman, D
G. Pascal, D	G. Pascal, D
G. W. Dupré, D	G. W. Dupré, D
J. B. Jourdain, R	J. B. Jourdain, R
G. B. Burkhart, D	G. B. Burkhart, D
C. F. Seaman, D	C. F. Seaman, D
L. A. Wiltz, D	L. A. Wiltz, D
J. A. DeBlanc, D	J. A. DeBlanc, D
J. A. Blaffer, D	J. A. Blaffer, D
Chas Kummel, D	Chas. Kummel, D
G. W. R. Bailey, D	G. W. R. Bailey, D
E. L. Bower, D	E. L. Bower, D
B. C. Elliott, D	B. C. Elliott, D
John Gracien, R	John Gracien, D
Ascension.	
G. H. Hill, R	G. H. Hill, R
Lewis Butler, R	Lewis Butler, R
Assomption.	
R. R. Beasley, D	George Drury, R
F. H. Dugas, D	R. Poindexter, R
Avoyelles.	
A. D. Lafargue, D	A. D. Lafargue, D
John O'Quinn, D	L. J. Souer, R
Bienville.	
James Brice, D	Référé à la Législature
Bossier.	
L. W. Baker, R	L. W. Baker, R
S. Thomas, R	S. Thomas, R
Baton Rouge, E.	
E. D. Triplett, R	E. D. Triplett, R
W. G. Lane, R	W. G. Lane, R
Jos. Wilson, R	Jos. Wilson, R
Baton Rouge, O.	
F. A. Woods, R	F. A. Woods, R
Caddo.	
A. B. Levisse, R	A. B. Levisse, R
C. W. Keating, R	C. W. Keating, R
F. Johnson, R	F. Johnson, R
Caldwell.	
T. E. Meredith, D	T. E. Meredith, D
Carroll.	
Pas compté	Osin Sartain, R
	P. Jones York, R
Calcasieu.	
G. W. Robinson, D	G. W. Robinson, D
Cameron.	
E. A. Durr, D	E. A. Durr, D
Claiborne.	
John Young, D	John Young, D
H. Mitchell, D	H. Mitchell, D
Concordia.	
J. Randall, R	J. Randall, R
Wm. Ridgely, R	Wm. Ridgely, R
Catahoula.	
R. P. Walters, D	R. P. Walters, D
De Soto.	
J. L. Scales, D	Référé à la Législature
Charles Schuler, D	
Est Feliciana.	
W. H. Pipes, D	W. H. Pipes, D
R. H. Ray, R	R. H. Ray, R
Ouest Feliciana.	
J. W. Armstead, R	J. W. Armstead, R
Franklin.	
J. Y. Mathews, D	J. Mathews, D
Grant.	
C. C. Dunn, D	Référé à la Législature
Ibérie.	
W. F. Schwing, D	J. A. Snaer, R
Iberville.	
J. Carille, R	J. A. Carille, R
J. G. Davidson, R	J. G. Davidson, R
Jackson.	
L. E. Kidd, D	Whitefield-Hood, D
Jefferson.	
E. A. Hubeau, R	E. A. Hubeau, R
C. W. Lowell, R	C. W. Lowell, R
E. L. Parker, R	E. L. Parker, R
Lafayette.	
M. T. Martin, D	M. T. Martin, D
Lafourche.	
J. S. Billiu, D	J. S. Billiu, D
T. J. Johnson, D	T. J. Johnson, D
Livingston.	
D. Wells, D	D. Wells, D
Lincoln.	
Seaborn Jones, D	Seaborn Jones, D
Madison.	
Wm. Murrell, R	Wm. Murrell, R
Morehouse.	
F. M. Grant, R	F. M. Grant, R
Natchitoches.	
H. Raby, R	H. Raby, R
L. J. Pierson, R	L. J. Pierson, R
Ouachita.	
A. C. Hill, R	A. C. Hill, R
W. F. Southard, R	W. F. Southard, R
Plaquemines.	
A. Mahon, R	A. Mahon, R
Pointe-Coupée.	
Emile Honoré, R	Emile Honoré, R
Milton Jones, R	Milton Jones, R
Rapides.	
M. Stafford, D	John De Lacy, R
Jas. Jeffries, D	Jos. Cunningham, R
R. L. Luckett, D	Wm. Crawford, R
Rivière Rouge.	
E. W. Dewees, R	E. W. Dewees, R
Richland.	
R. P. Edwards, D	R. P. Edwards, D
Sabine.	
D. W. Self, D	D. W. Self, D
St Bernard.	
E. F. Guichard, R	E. F. Guichard, R
St-Charles.	
M. Hahn, R	M. Hahn, R
St Jacques.	
J. F. Hunsacker, R	J. F. Hunsacker, R
V. Dickerson, R	V. Dickerson, R
St Jean Baptiste.	
Henry Demas, R	Henry Demas, R
St Hélène.	
O. L. Collins, D	O. L. Collins, D
St Landry.	
E. D. Estillette, D	E. D. Estillette, D
James Webb, D	James Webb, D
F. A. Carmouche, D	F. A. Carmouche, D
Y. Vidrine, D	Y. Vidrine, D
St Martin.	
Chas. Delhommer, D	Chas. Delhommer, D
Felix Voorhies, D	Felix Voorhies, D
Ste Marie.	
S. R. Piles, R	S. R. Piles, R
Isaac Sutton, R	Isaac Sutton, R
St Tammany	
Max Cousin, D	A. J. Cousin, R
Tensas.	
J. S. Mathews, R	J. S. Mathews, R
Tangipahoa.	
Bolivar Edwards, D	B. Edwards, D
Terrebonne	
W. H. Keys, R	F. Marie, R
E. McCollom, D	F. R. Wright, R
Union	
W. P. Smith, D	W. P. Smith, D
Vermillion.	
Ad. Nunez, D	A. Nunez, D
Vernon.	
M. McAlpin, D	M. Mc Alpin, D
Washington.	
W. Mattee, D	W. Mattee, D
Webster.	
W. W. Carloss, D	W. W. Carloss, D
Winn	
Q. A. Kelley, D	Référé à la Législature

MEMOIRE AU CONGRES,

De la Chambre des Représentants de la Louisiane.

Au Sénat et à la Chambre des Représentants des Etats-Unis d'Amérique, réunis en Congrès.

La Chambre des Représentants de la Louisiane, organisée conformément aux lois de l'Etat, vous annonce respectueusement qu'elle s'est réunie au Capitole, le 4 janvier 1875, s'est organisée, d'une manière permanente, conformément à la loi, et que son Orateur et une majorité de ses membres ont été forcés de se retirer, par les troupes des Etats-Unis; voici les faits :

Le lundi, 4 janvier 1875, à midi, le greffier de l'ancienne Chambre appela les membres reconnus par le Bureau de retours; ils étaient au nombre de 106 (Cent onze constituent une Chambre complète.) Après avoir lu le certificat du Secrétaire d'Etat, annexé à la liste, il déclara qu'un *quorum* était présent—56 étant le nombre requis.

Sur motion de M. Billieu, de Lafourche, M. L. A. Wiltz, d'Orléans, présida en qualité d'Orateur pro tem.

M. Wiltz appela la Chambre à l'ordre. Le juge de paix Houston lui fit prêter le serment, et l'Orateur assermenta les membres que le Bureau avait reconnus.

M. P. J. Trezevant fut déclaré greffier protem., et M. E. Food sergent d'armes protem.

Les conservateurs et des républicains demandèrent une organisation permanente, mais par suite de la grande confusion qui régnait dans le moment, l'Orateur refusa d'écouter une motion quelconque avant que l'ordre fût rétabli.

La résolution suivante, présentée par M. Billieu, fut adoptée :

"Il est résolu que Jas. Bright Jr., de la paroisse Bienville; Chas. Schuler et John L. Scales, de la paroisse De Soto; C. C. Dunn, de la paroisse Grant, et Geo. A. Kelley, de la paroisse Winn, sont déclarés être membres de cette Chambre et ont droit à leurs siéges — mais le réservant pour leurs adversaires, s'ils en ont, le droit de contestation.

Ces cinq membres, que le Bureau avait négligé d'annoncer et dont il avait soumis les titres à la Législature, furent assermentés et prirent leurs siéges.

Les républicains et les conservateurs demandèrent ensuite que la Chambre procédât à une organisation permanente. L'Orateur annonça l'adoption de la motion.

M. L. A. Wiltz fut nommé par les conservateurs, MM. W. Hahn et C. Lowell par les républicains. M. Lowell refusa de se laisser porter candidat.

L'Orateur ordonna l'appel nominal. (La liste était la même que celle de M. Vigers, à l'exception des susdits cinq noms qui avaient été ajoutés.)

Les noms ayant été appelés, le greffier proclama le résultat suivant :

L. A. Wiltz	55,
W. Hahn	2,
En blanc	1.

M. Wiltz vota en blanc.

Il ne s'éleva aucune objection ni aucune dispute relativement au compte lorsque le vote fut annoncé. Plusieurs membres républicains se montrèrent alors disposés à quitter la salle et plusieurs d'entre eux s'en retirèrent.

M. Wiltz prêta le serment. Les membres se présentèrent devant lui quatre par quatre et furent assermentés; ils étaient au nombre de 59, y compris MM. Baker, Drury, Hahn, Merrell et Thomas, républicains, qui restèrent dans la salle et participèrent aux délibérations après l'organisation permanente.

Une motion fut présentée et adoptée d'élire M. P. J. Trezevant, greffier en chef de la Chambre et une autre motion fut faite et adoptée d'élire M. E. Flood sergent d'armes.

Ainsi fut effectuée l'organisation permanente de la Chambre des représentants, conformément à la Constitution de l'Etat de la Louisiane (Voir les articles 17, 20, 34 et 46 Constitution de l'Etat de la Louisiane, et la section 44 de la loi No 98 de 1872) et en conformité à la loi et aux usages parlementaires.

L'Orateur annonça alors que la Chambre était prête à procéder à ses travaux, sur quoi avis de contestations d'élection furent donnés.

Sur motion de M. Dupré, d'Orléans, un comité de sept sur les élections et les retours fut nommé. Il se composait de MM. Dupré, Pipes, Carlos, Young, Hammond, Hahn et Thomas.

Pendant que la Chambre procédait ainsi, un nombre additionnel de policemen avec une foule de personnes turbulentes étaient entrés dans la partie de la salle non réservée et avaient engagé des altercations menaçantes avec le sergent d'armes et ses dix assistants. Voyant que les sergents d'armes étaient en lutte avec la foule, l'orateur essaya de se procurer les services de sergents d'armes additionnels et, dans ce but, il adressa une note aux employés publics qui avaient la possession et le contrôle des portes barricadées de la maison d'Etat pour qu'ils permissent à cinquante citoyens d'être admis pour cet objet. La requête faite par écrit, fut refusée.

Vers une heure P. M., les désordres dans les couloirs devinrent sérieux et un conflit parut imminent. Alors, afin d'éviter un conflit, le général De Trobriand, de l'armée des Etats-Unis, qui, quelque temps avant, était entré et avait occupé la maison d'Etat avec ses soldats, fut prié de venir et lorsqu'il entra, l'orateur lui adressa ces paroles :

"Général De Trobriand, à la requête des membres de la Chambre, je vous ai envoyé chercher pour dire que la Chambre des représentants de l'Etat de la Louisiane est organisée, avec moi comme Orateur permanent, et pour vous requérir, si vos ordres vous le permettent, de vouloir bien dire quelques mots aux spectateurs turbulents dans les couloirs et empêcher ainsi l'effusion du sang. Je sens et je sais que je puis maintenir la dignité de la Chambre, mais ce n'est pas mon désir ni celui des membres de la Chambre d'amener un conflit; vous m'obligerez donc si vous voulez adresser quelques mots au public."

Le général De Trobriand se dirigea vers la galerie et parla à la foule qui se dispersa et l'ordre fut rétabli.

Après cette interruption, la Chambre, procédant à ses travaux, le comité des élections et retours fit son rapport, et sur ce rapport, les représentants dont les noms suivent furent assermentés et prirent leurs siéges comme membres :

John O'Quinn, de la paroisse des Avoyelles.

J. J. Horan, de la paroisse Caddo.

A. D. Land, de la paroisse Caddo.

Thos. R. Vaughn, de la paroisse Caddo.

J. Jeffries, de la paroisse Rapides.

R. L. Luckett, de la paroisse Rapides.

G. W. Stafford, de la paroisse Rapides.

Wm. F. Schwing, de la paroisse Ibérie.

Pendant que la Chambre procédait tranquillement à ses travaux, vers trois heures après-midi, le général De Trobriand, commandant les troupes des Etats-Unis dans et autour de la maison d'Etat, entra dans la salle en uniforme, l'épée au côté, accompagné de deux officiers de son état-major et de M. Vigers le précédent greffier de la Chambre, et s'adressa à l'orateur Wiltz en lui exhibant les documents dont voici les copies :

ETAT DE LA LOUISIANE,
Département de l'Exécutif,
Nouvelle-Orléans, 4 janvier 1875.

Au général De Trobriand.

Une assemblée illégale d'hommes ayant pris possession de la salle de la Chambre des représentants, et la police n'étant pas capable de les faire déloger, je requiers, respectueusement que vous débarrassiez immédiatement la salle et la maison d'Etat de toutes les personnes non déclarées élues comme membres légaux de la Chambre des représentants par le bureau des retours de l'Etat.

W. P. KELLOGG, gouverneur.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Département de l'Exécutif,
Nouvelle-Orléans, 4 janvier 1875.

Au général De Trobriand.

Le greffier de la Chambre, qui a en sa possession le rôle émis par le secrétaire d'Etat des membres légaux de la Chambre des représentants, vous désignera les personnes actuellement dans la salle des représentants, déclarées élues par le Bureau légal des retours de l'Etat.

W. P. KELLOGG, gouverneur.

L'orateur refusa de permettre à M. Vigers de briser ces documents, attendu qu'il n'était pas le greffier de la Chambre et à la requête du général De Trobriand ils furent lus par son adjudant.

L'orateur Wiltz demanda alors au général de Trobriand : "Avez-vous soumis ces documents au général Emory?"

Le général de Trobriand.—Non, mais je suppose que des copies lui ont été envoyées.

L'Orateur Wiltz : "Général, je désire vous dire que, depuis notre organisation, nous avons admis et assermenté cinq membres des paroisses référées qui ont pris leurs siéges; ces cinq membres doivent-ils être expulsés?"

Le général de Trobriand : "Je ne suis qu'un soldat : voilà mes ordres. Je ne puis entrer dans l'examen de cette question." Le général déclara, en outre, que ses instructions étaient d'obéir aux ordres du gouverneur Kellogg.

L'Orateur Wiltz : "Je vous respecte, général, comme gentilhomme et comme soldat, mais j'ai, comme vous, un devoir à remplir, que je dois à mon Etat, c'est de maintenir la dignité et l'autorité de ma position comme Orateur de la Chambre des représentants. Il faudra que la force soit employée, avant que je vous permette d'exécuter vos ordres".

Sur le refus de l'Orateur Wiltz et de M. Trezevant, le greffier, de lui désigner les personnes et sur le refus de l'Orateur Wiltz de permettre à M. Vigers d'appeler le rôle dans le but d'identifier les membres, alors Hugh J. Campbell et T. C. Anderson aidèrent le général de Trobriand à identifier les membres qui devaient être expulsés. Le général de Trobriand ordonna alors à ses soldats armés et la baïonnette au bout du fusil, d'entrer dans la salle, il s'approcha successivement des membres occupant leurs siéges savoir : MM. O'Quinn, Vaughn, Stafford, Jeffries, Luckett, Kelly, Dunn, Horan et Land et un par un, il les fit emmener hors de la salle par ses soldats, après que chacun de ces messieurs, se levant à sa place, eût fait sa protestation solennelle au nom de sa constituante contre cette expulsion illégale.

Ces représentants ont donc été ignominieusement arrêtés, et, malgré leur protestation publique et leur appel à l'Orateur et à la Chambre pour être protégés,—protection que ni l'un ni l'autre ne pouvaient donner—ont été arrachés de leurs siéges et expulsés violemment de l'enceinte de la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, à la pointe de la baïonnette, par des officiers et des soldats de l'armée des Etats-Unis.

Le général de Trobriand a expulsé ensuite le greffier, a suspendu les travaux de la Chambre, et, pour y arriver, a mené un peloton de soldats jusqu'au fauteuil de l'Orateur. Celui-ci s'est alors levé et a harangué la Chambre dans les termes suivants :

"Comme Orateur légal de la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, je proteste contre cette invasion de notre enceinte par les soldats des Etats-Unis, venus ici avec des mousquets chargés et la baïonnette au bout du fusil. Nous avons vu nos collègues arrachés du sein de cette assemblée par la force des armes et mis à la porte en dépit de leurs solennelles protestations; nous avons vu un peloton de soldats pénétrer dans les couloirs de la Chambre des Représentants de la Louisiane; nous avons protesté contre cet acte au nom d'un peuple jadis libre.

"Au nom de l'Etat de la Louisiane foulé aux pieds, j'élève une fois encore la voix pour protester solennellement. Messieurs, le fauteuil de l'Orateur de la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, est environné de troupes des Etats-Unis; l'enceinte de la Chambre des Représentants est au pouvoir de forces armées, et j'invite les Représentants de l'Etat de la Louisiane à se retirer d'ici avec moi".

L'Orateur Wiltz a quitté alors l'enceinte, suivi de tous les représentants conservateurs, la salle restant au pouvoir des soldats.

Si nous sommes entrés dans ces détails et si nous avons insisté sur le renversement d'un Etat souverain par des soldats fédéraux, et sur son abaissement à l'état de province, c'est afin d'éclairer les autres Etats et de leur faire comprendre que leurs propres libertés peuvent être supprimées par les mêmes moyens.

Nous disons solennellement au peuple américain jaloux de ses libertés, que l'exemple de la puissance militaire disposant les représentants de la Louisiane, peut servir de précédent et conduire à son perpétuel asservissement et à celui de ses descendants, si, dans cette heure d'épreuve, environnés comme nous le sommes des ruines de la liberté constitutionnelle, il nous abandonne à notre destin.

Le tout vous est respectueusement soumis.

J. Aldigé,	G. W. R. Bayley,
J. Billieu,	J. A. Blaffer,
E. Booth,	E. L. Bower,
Jas. Brice, Jr.,	G. B. Burkhardt,
C. Byrne,	F. A. Carmouche,
W. W. Carloss,	O. L. Collins,
J. A. DeBlanc,	C. Delhommer,
C. C. Dunn,	G. W. Dupré,
B. Edwards,	R. P. Edwards,
B. C. Elliott,	E. D. Estillette,
J. A. Gilmore,	W. J. Hammond,
O. L. Hall,	J. J. Horan,
J. Jeffries,	S. Jones,
T. J. Johnson,	G. A. Kelly,
W. B. Koontz,	Chas. Kummel,
A. D. Lafargue,	A. D. Land,
R. L. Luckett,	A. A. Maginnis,
J. L. Matthews,	T. E. Meredith,
H. C. Mitchell,	M. McAlpine,
W. McGee,	A. D. Nunez,
J. O'Quinn,	G. Pascal,
W. H. Pipes,	G. W. Richardson,
C. Roman,	J. L. Scales,

J. K. Schwing,	C. H. Schenck,
C. Schuler,	D. W. Self,
C. F. Seaman,	M. Sulaski,
W. P. Smith,	G. W. Stafford,
T. R. Vaughn,	Y. Vidrine,
F. Voorhies,	C. L. Walker,
R. P. Walters,	J. Webb,
D. Wells,	L. A. Wiltz,
	J. Young.

SPECTACLES, BALS, &c.

Théâtre de l'Opéra.

Jeudi, 14 janvier—Matinée à midi.
LE SONGE D'UNE NUIT D'ETE.
Opéra en 3 actes.

Jeudi soir, à 7 heures
ROBERT LE DIABLE,
Grand opéra en cinq actes, de Meyerbeer.

13 jan—2t

Théâtre St.-Charles.

Dernière semaine de l'engagement de la célèbre artiste,

Mlle ADA GRAY,

qui jouera tous les soirs et à la matinée de samedi.

VENDREDI.—Bénéfice de Mlle ADA GRAY.

LUNDI, 18 janvier—Mrs Sander's Combination.

12 jan—

Grand Bal Paré et Travesti,

DONNÉ PAR LA

SOCIETE CULINAIRE,

A LA SALLE GRUNEWALD,

LE SAMEDI, 23 JANVIER 1875.

DIRECTEURS:

J. Maury,	A. Hansen,	A. Jary,
L. Régottaz,	E. Gadol	J. Dolez,
Antoine Alciator,		N. Masse.

On trouvera des cartes pour messieurs et des invitations pour dames chez M. W. Kuntz, rue du Canal, et chez M. J. Dedien, à l'encoignure des rues Toulouse et Rempart.

Des propositions cachetées pour l'achat de la barre et du vestiaire seront reçues chez M. Dedien, jusqu'au 7 janvier 1875.

Prix d'entrée - - - - $2.00

16 déc au 23 jvr—DMJ

Second Bal Anniversaire donné par la Société d'Assistance Mutuelle des "Garçons Restaurateurs," à Grunewald Hall, samedi 6 février, 1875.

DIRECTEURS HONORAIRES.

L. Chaplain,	L. Maire,
J. Strenna,	Theo. Lacoume,
Ed. Denechand,	D. Lopez,
J. Trisconi,	A. Marchal,
H. L. Zeil,	E. F. Mioton,
L. Lamothe,	J. Levy,
B. Bernichan,	A. Alciator,
E. Fléchier,	Chas Ostailer,
L. Moreau,	M. Brisolara,
F. Huppenbauer,	M. Lebianc,
M. Vonderbank,	Germain Eppy,
A. Luigi,	Ch. Sillman,
Paul Roques,	F. Brunet,
	Hugh Cassidy,

COMITE DE RECEPTION,

F. Garreau,	M. Pizzini,
Paul Pierri,	D. Herbar,
A. Chopin,	J. H. Benson,

COMITÉ D'INVITATION.

J. H. Benson,	J. A. Labarque,
Jos. Chapon,	E. Garreau,
	F. Chapon

Prix de la carte, souper inclus .... $ 00
S'adresser au No 113 rue Royale, et chez les principaux restaurateurs.

Les demandes d'invitation pour dames doivent être faites au comité, 113 rue Royale, qui les fera distribuer à domicile. Aucune dame ne sera admise sans invitation.

Des propositions cachetées seront aussi reçues par le même comité à la même adresse, jusqu'au 15 janvier prochain, pour la barre, le vestiaire et les vins, l'acheteur s'engageant à fournir tout ce qui est nécessaire au service du souper ainsi que le personnel.

14 déc, au févr—2t p. s. J et D.

Asile Poydras — 4 janvier 1875.—La réunion annuelle de la Société de secours des Orphelines aura lieu, à l'Asile Poydras, SAMEDI, 16 janvier 1875, de midi à 2 heures de l'après-midi.

M. J. ANDERSON, secrétaire.

5 janv—au 16

Home Insurance Co. — Nile Orléans, 9 janvier 1875.—Aujourd'hui, à une réunion d'administrateurs de cette Compagnie, il a été déclaré un dividende de cinq pour cent, qui sera payé aux actionnaires sur demande.

CHARLES LE SASSIER, Secrétaire.

8 janv—1sem

L'Union Française.

BUREAUX, RUE ST-LOUIS, No. 9.

Le public est informé que l'Union Française tient à la disposition des cultivateurs, artisans et ouvriers en tous genres, des livres, sont ouverts pour recevoir les demandes des travailleurs et celles des personnes désirant les employer. Un cours d'anglais gratuit a lieu au siège de la société les lundi, mercredi, vendredi soir à 7 heures.

Président, L. BRETON.

8 juin—1an

Banque des Citoyens de la Louisiane — Nouvelle-Orléans, 17 décembre 1874.—L'élection annuelle de sept Directeurs de cette Banque pour servir durant l'année prochaine, aura lieu à la maison de Banque le LUNDI, 1er FEVRIER 1875, entre 10 heures du matin et 2 heures de l'après-midi.

JAMES T. TARLETON, Caissier.

18 janv—2t 1pe

Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane.—Nouvelle-Orléans, 30 décembre 1874.—L'élection annuelle de treize Directeurs pour les actionnaires de cette institution sera tenue le LUNDI 1er de février 1875, à la maison de Banque, entre l'heure de midi et les 2 heures de l'après-midi.

H. L. PEIRE, Caissier.

31 déc—1m—2p s

Bureau de la Compagnie du chemin de fer de la rue Carondelet et Rampart.—Nouvelle-Orléans, 5 janvier 1875.—Les actionnaires de cette compagnie se réuniront le 11 janvier, un dividende de trois pour cent a été déclaré, payable aux actionnaires à partir du 11 janvier 1875.

V. RIVIERE, Secrétaire.

9 janv—8t

Bureau de la Compagnie du chemin de fer des rues Canal et Claiborne.—Nile Orléans, 7 janvier 1875.—L'assemblée annuelle des actionnaires de cette compagnie, à l'effet d'élire sept directeurs pour l'année, aura lieu, aux bureaux de la compagnie, le LUNDI, 18 du courant, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

JOS. H. DEGRANGE, Secrétaire.

8 jan au 18

Département des Finances.—Hotel de ville—Nouvelle-Orléans, 5 janvier 1875.—Des propositions pour le recouvrement des licences de l'année 1875 seront reçues à ce département, jusqu'au vendredi, 15 janvier, à midi, conformément à l'ordonnance No 2014 adoptée le 30 du mois dernier.

ED. PILSBURY, administrateur.

5 jan—auto

Consolidated Association of the Planters of Louisiana. New Orleans, December 30th 1874. The annual election of three Directors, by the Stockholders of this Institution will be held on MONDAY FEBRUARY 1st at the Banking House, between the hours of 12 M and 2 P. M.

H. L. PEIRE, Cashier.

31 déc—1m—2p s

Bureau du Carondelet Canal & Navigation Company—Nouvelle-Orléans, 15 décembre 1874.—L'élection de neuf directeurs de cette Compagnie, pour l'année suivante, aura lieu LUNDI, 18 janvier 1875, au No 12 rue Carondelet, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.

EMILE BOUNY, Secrétaire.

16 déc—15 7 d—n 17 jan

Banque du Canal et de la Nouvelle-Orléans. —Nile-Orléans, 28 décembre 1874.—Aujourd'hui, à une réunion spéciale des directeurs, un dividende semi-annuel de quatre pour cent a été déclaré et sera payable aux actionnaires le premier LUNDI de janvier prochain.

CH. JUMONVILLE, Caissier.

29 déc—1st

Banque Nationale de l'Etat de la Nile-Orléans.—Nouvelle-Orléans, 19 décembre 1874.—L'élection annuelle des directeurs pour l'année prochaine, sera tenue au local de cette banque, le troisième MARDI de janvier 1875 au matin, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

19 déc—1m

AVIS D'ASSURANCE.

Bureau de la Louisiana Equitable Life Insurance Co. Nouvelle-Orléans, 5 décembre 1874. (Extrait du compte-rendu des délibérations du 4 décembre.)

Il est résolu, à l'unanimité, que les polices émises, par cette compagnie, aux noms des personnes qui ont été tuées le 14 septembre 1874, soient payées.

WILLIAM HENDERSON, secrétaire.

5 déc—1m

Bureau de la Compagnie du Gaz de la Nile-Orléans. Nile-Orléans, 16 décembre 1874.—Avis aux actionnaires.—A une réunion du conseil de direction de la Compagnie du Gaz de la Nile-Orléans, tenue le 16 courant, un dividende de six piastres par action a été déclaré sur les profits des dernières six mois, payables à partir du 4 janvier 1875.

Le livre des transferts sera fermé du 24 décembre au 4 janvier inclusivement.

WM. S. BROWN, Trésorier.

17déc—1m

Nouvelle-Orléans, 17 décembre 1874.—Une assemblée générale des actionnaires de la Compagnie d'Assurance La Salamandre aura lieu, aux Bureaux de la Compagnie, le 16 janvier prochain, de 6 à 8 heures du soir, conformément à la charte, afin de voter sur les changements, additions ou modifications (qui peuvent être proposés) à la charte, lesquels on, si cela est jugé nécessaire, pour voter sur la liquidation.

Par ordre de la Direction.

JULES LE MORE, secrétaire.

déc17—1m

Bureau de la Compagnie d'Assurance Delta.—Nile-Orléans, 12 décembre 1874.—A une réunion des directeurs, aujourd'hui, conformément à la convocation de cinq directeurs, savoir: MM. L. H. Gardner, B. Huff, S. Kuts, J. A. Peel et Wm. Hartwell, il a été résolu, à l'unanimité, que cette compagnie approuve le choix qu'ont fait les actionnaires de MM. Baldwin, A. M. Pucter et Jno. Arnaud comme liquidateurs.

WM. CRUZAT, faisant fonctions de secrétaire.

15déc—30t

Nouvelle-Orléans, le 9 décembre 1874.—AVIS.—Une assemblée des actionnaires de la Compagnie d'Assurance Hope de la Nouvelle-Orléans aura lieu au bureau de la Compagnie, No 126 rue Commune, le SAMEDI 16 janvier 1875, de midi à deux heures, afin de voter sur certains amendements à la Charte, approuvés et recommandés de jour par les Directeurs.

LOUIS BARNETT, Secrétaire.

10déc au 16jv

ANT. CARRIERE, O. CARRIERE, E. L. CARRIERE

A. Carrière & Co.,

NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES, IMPORTATEURS DE VINS, EAUX-DE-VIE &c., &c.

No. 42, rue Vieille-Levée.

RECOIVENT régulièrement : Vins en barriques et en caisses, ordinaires et fins, Porto et Sherry, huiles d'olives.

Avances libérales, sur consignations, à nos amis à Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.

20 sept—1an

Préservez vos Dents.

J. A. CASADAVANT, D. D. S.,

CHIRURGIEN-DENTISTE,

No. 154 rue du Canal, entre Carondelet et St-Charles.

[illegible]

J. DOUSSAN

142 .... Rue du Canal .... 142.

entre Carondelet et Baronne.

[illegible]

ACADÉMIE DE MUSIQUE

de McDIWELL.

[illegible]

W. H. WHALLEY,

Lundi et Mardi, 11 et 12 Janvier.

EAST LYNN.

[illegible]

OLIVER TWIST,

[illegible]

EAST LYNN.

Théâtre des Variétés.

Directeur .... JNO. E. OWENS.
Contrôleur .... THEO. HAMILTON.

Dernière semaine de l'engagement de la TROUPE DU THEATRE DE LA 5e AVENUE.

Lundi et Mardi soir, Mercredi à midi,

MONS. ALPHONSE.

Mercredi et Jeudi soir,

LEO ASTRAY,

Vendredi, et Samedi soir,

GENEVA CROSS.

Samedi à la matinée—DIVORCE.

Lundi prochain—LAWRENCE BARRETT.

LOTERIES,

Seulement 10,000 Numéros.

LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE, A NUMERO SIMPLE.

Gros lot $20,000

COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

(Incorporée le [illegible])

CLASSE A.

Devant être tirée en public, à la Nouvelle-Orléans, le SAMEDI, 16 Janvier 1875.

PLAN.

10,000 Billets .... Billets seulement $10

[illegible]

LOTS D'APPROXIMATION

[illegible]

Billets entiers, $10; Demi-Billets, $5; Quarts de Billets, $2 50; Huitièmes de billets $1 25.

LOTS PAYABLES EN PLEIN ET SANS DEDUCTION.

Les demandes doivent être adressées à la LOUISIANA STATE LOTTERY COMPANY Lock box 692, P. O. Nouvelle Orléans.

Envoyez des mandats de poste en lettres enregistrées.

DOLLARS

JUSQU'A CONCURRENCE DE DEUX MILLIONS CINQ CENT MILLE PIASTRES SERONT DISTRIBUÉS, LE 27 FÉVRIER, PAR LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DU KENTUCKY, A L'OCCASION DE SON CINQUIÈME ET DERNIER CONCERT.

Le Tirage est certain ou l'argent sera remboursé.

[illegible]

Tho. E. Bramlette,

Agent et directeur,
Edifice de la Bibliothèque publique, Louisville, Ky.

ESTD 1858

DOOLEY'S YEAST POWDER

THE STANDARD BAKING POWDER

THE BEST AND CHEAPEST PREPARATION EVER OFFERED FOR MAKING BREAD.

La Poudre Levain de Dooley

Est parfaitement Pure et Saine.

La Poudre Levain de Dooley

Est dans des Boîtes qui ont le Poids Plein.

La Poudre Levain de Dooley

Fait de Jolis Biscuits et Rolls.

La Poudre Levain de Dooley

Fait de Délicieux Muffins. Pains de Maïs, &c.

La Poudre Levain de Dooley

Fait toute espèce de Dumplings, Pâtés et Gâteaux légers et sains.

La Poudre Levain de Dooley

Est la Meilleure parce qu'elle est parfaitement pure.

La Poudre Levain de Dooley

Est la plus Economique parce qu'elle a le poids plein.

La Poudre Levain de Dooley

Est garantie en tout temps.

La Poudre Levain de Dooley

[illegible]

La Poudre Levain de Dooley

[illegible]

DOOLEY'S BROTHER

69 NEW ST NEW YORK

TOUX, RHUMES, ASTHME.

[illegible]

ASSURANCE SUR LA VIE.

New York Life Insurance Company

[illegible]

COPES & OGDEN,

[illegible]

Compagnie d'Assurance

TEUTONIA

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

[illegible]

MORRISON & WOODWARD

[illegible]

JOS. DAVID,

[illegible]

BALSAMIQUE des PYRENEES

LAURENT LACASSAGNE.

[illegible]

QUEYROUZE & BOIS,

[illegible]

BITTER DES ARABES

[illegible]

CAZAUX & VERGNOLE

En Vins, Cognacs et Cordiaux.

[illegible]

Forcelier Chalaude & Co.,

COURTIERS DE PROVISIONS

Négociants-Commissionnaires.

[illegible]

Germania Insurance Company

[illegible]

La Fleur de los Tabacos

P. SUARES & Bro.

[illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

John Shroder vs. Leopold Sonnenberg.

[illegible]

EUGENE WAGGAMAN.

[illegible]

EUGENE WAGGAMAN.

[illegible]

EUGENE WAGGAMAN.

[illegible]

EUGENE WAGGAMAN.

[illegible]

Compilations tous les jours,

[illegible]

W. A. JURGIELEWICZ.

Banque d'Epargne des Citoyens,

GRUNEWALD HALL.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR M. ROGER & CO.

[illegible]

PAR S. GUIBAULT.

[illegible]

PAR G. DE FERIET & CO.

[illegible]

Succession de P. T. Gonzales

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la paroisse d'Orléans.

No 37,589.

[illegible]

PAR A. GERARD.

[illegible]

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nile-Orléans.

[illegible]

AUX MAITRES DE POSTE.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

HOFFMANN, MARKS & CO.

[illegible]

PAR VINCENT & CO.

[illegible]

PAR PLACIDE J. SPEAR.

[illegible]

PAR E. & E. MONTGOMERY.

[illegible]

PAR C. E. GIRARDEY.

[illegible]

DONATIEN AUGUSTIN

Register in Bankruptcy.

[illegible]

Bureau de l'Union Française.

[illegible]

Louisiana National Bank

[illegible]

ETAT DE SITUATION

DE LA

Germania National Bank

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

[illegible]